

## ➔ un site web ministériel : BienLire

Les abonnés à la liste de diffusion du site de La joie par les livres ont reçu fin avril le message suivant :

La prévention de l'illettrisme : un site web  
Appel à contribution 28/04/2003

Initié par le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, ce site sera centré sur les réponses apportées aux difficultés des enfants et des jeunes dans le domaine de la lecture jusqu'à 16 ans. Il s'adressera aux enseignants ainsi qu'aux bibliothécaires, aux animateurs et aux bénévoles.

Des contributions sont recherchées, présentant les actions de terrain ou proposant des analyses plus théoriques. Des précisions sur le site et le type de contributions possibles peuvent être fournies sur demande.

Renseignements : Responsable éditoriale du site : Claire Boniface, chargée de mission au CNDP – 29 rue d'Ulm – 75230 Paris cedex 05 - Tel : 01 55 43 60 81 – Mél : claire.boniface@cndp.fr

Depuis, les réponses à cet appel témoignent de la diversité des éventuels usagers ou contributeurs du site : responsable d'une BDP, bibliothécaire d'une médiathèque en ZEP, responsable d'une antenne régionale du CRILJ, chargée de mission dans un centre régional des lettres, responsable d'une association intervenant auprès des tout-petits, auteur et conseiller littéraire, responsable des questions de lecture-écriture au sein d'une fédération départementale de la Ligue de l'enseignement, pour ne citer que quelques réactions.

### Prévention de l'illettrisme : le contexte

Rappelons que l'éducation nationale a fait parler d'elle dans le monde de la littérature pour la jeunesse avec la fameuse affaire de la « liste obligatoire » - qui au demeurant l'est toujours, en dépit des rumeurs.

Elle a moins fait parler d'elle en ce qui concerne un certain nombre de mesures plus pédagogiques prises par le ministère dans le cadre d'un plan de prévention de l'illettrisme. Citons par exemple une expérimentation lancée sur deux ans concernant de

nouveaux modes de prise en charge des élèves en difficulté dès le début de l'apprentissage de la lecture : dans une centaine de classes de CP de zones où se concentre une population défavorisée, chaque classe de CP accueille une dizaine d'élèves seulement.

Également discrète pour la plupart des lecteurs de *La Revue des livres pour enfants* a été la publication d'un livret pour les enseignants, *Lire au CP*, qui présente une typologie des principales difficultés rencontrées par les élèves, ainsi que les activités permettant d'y remédier<sup>1</sup>.

Peut-être discrètes, énergiques pourtant, sont les actions de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative qui fait partie depuis mai 2002 du même ministère, très engagée avec un « programme national d'incitation à la lecture et à l'écriture dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme »<sup>2</sup> et ses coordonnateurs départementaux. Dans le cadre de ce plan, existe depuis peu un site Intranet de la Jeunesse auquel on peut accéder ([www.injep.fr/legoutdesmots](http://www.injep.fr/legoutdesmots)), mais sans pouvoir contribuer.

Citons enfin le rôle interministériel de l'ANLCI (agence nationale de lutte contre l'illettrisme) qui a pour mission de déterminer les priorités à mettre en œuvre pour lutter contre l'illettrisme dans le cadre des orientations définies par le gouvernement, organiser la concertation entre l'ensemble des acteurs de la lutte contre l'illettrisme, animer et coordonner leur action et veiller à la prise en compte des questions relatives à l'illettrisme au sein des programmes d'action et de recherche de ses membres, faire procéder à l'évaluation de l'impact des politiques et des actions menées. Onze ministères sont représentés dans le conseil d'administration de ce groupement d'intérêt public. Un site est accessible : <http://www.anlci.fr/>.

Cette agence élabore actuellement un cadre national concernant la lutte contre l'illettrisme qui définit quatre champs d'intervention :

- la prévention éducative en direction des enfants et des adolescents ;
- la remobilisation des jeunes de plus de 16 ans ;
- le développement des compétences de base des adultes ;
- la réactivation de la lecture et de l'écriture chez les personnes âgées.

## Prévention de l'illettrisme : le site ministériel

L'expression « prévention de l'illettrisme » à l'école a suscité des contresens : les élèves ne sont pas taxés d'« illettrés » dès le cours préparatoire comme on l'a mal compris. Ce serait absurde : ils sont en cours d'apprentissage. La volonté consiste à mettre tout en œuvre pour résoudre les difficultés dès qu'elles se manifestent.

Le site ministériel, qui est en préparation et ouvrira en septembre à l'adresse [www.bienlire.education.fr](http://www.bienlire.education.fr), proposera des ressources à tous ceux que l'accès à la lecture concerne, mais avec une approche spécifique.

Il ne s'agit pas de recueillir des documents concernant la lecture, l'écriture, la maîtrise de la langue en général - d'autres sites existent -, mais de mettre à disposition des aides, sous forme de pratiques, d'analyses, de ressources diverses, permettant de prévenir les difficultés ou d'y remédier quand elles s'installent. Parmi ces difficultés, nous connaissons tous les réticences vis-à-vis de l'écrit, du livre, et le difficile chemin, parfois, vers le goût de la lecture. Nombre de bibliothèques, notamment les sections jeunesse, oeuvrent dans ce domaine, parfois de façon quasi militante, pour amener les enfants et les jeunes au livre et à la lecture.

Le site délimite son champ, par l'âge des enfants ou des jeunes concernés : jusqu'à 16 ans, fin de la durée de la scolarité obligatoire ; par le type de difficultés : celles dues à des troubles spécifiques du langage (dysphasies, dyslexies) ne seront pas approfondies.

En revanche, en ce qui concerne ses contributeurs et les internautes qu'il vise, le site s'élargit et on peut souligner cette volonté de partenariat de l'éducation nationale : outre les enseignants et leurs formateurs, il concernera les bibliothécaires, responsables culturels, animateurs, acteurs des associations, bénévoles, parents, écrivains, etc.

Le site comportera :

- un atelier qui présentera des pratiques destinées aux différents publics ciblés ;
- une médiathèque qui proposera des ressources documentaires (informations officielles, bibliographies...) et des documents plus distancés des pratiques (articles, contributions théoriques) ;
- un syndicat d'initiative qui orientera l'internaute dans un carnet d'adresses, notamment un annuaire des ressources régionales, et vers un portail ;
- un espace d'échanges comportant une foire aux questions et une rubrique consacrée aux réactions des internautes ;

- une rubrique d'actualités qui informera sur les manifestations ou événements dans le domaine de la prévention de l'illettrisme.

## L'apport du réseau de La Joie par les livres

Quel pourrait être l'apport des lecteurs de *La Revue des livres pour enfants* ?

- Repérer des actions : leurs responsables sont invités à prendre contact dès que possible avec nous (voir coordonnées ci-contre) en apportant simplement les informations suivantes : l'action identifiée, en quoi elle peut contribuer à prévenir l'illettrisme, la personne à contacter. Un contact sera ensuite pris directement avec la personne dont les coordonnées auront été indiquées afin de prévoir quelle présentation de l'action pour le site web est préférable : interview, reportage, compte rendu d'action, fiche pratique...

- Proposer des contributeurs : parmi les responsables culturels, les bibliothécaires, les écrivains, les formateurs, certains sont susceptibles d'alimenter les rubriques à caractère plus théorique du site web, sous forme d'articles par exemple, consacrés à la réflexion sur les difficultés d'accès à l'écrit et les actions qui s'y attachent.

- Valoriser des manifestations dans les régions : colloques, journées d'étude, rencontres, débats, formations, etc., sont à faire connaître et pourront être valorisées dans la rubrique « actualités ».

- Faire connaître des ressources, des publications imprimées ou sur autres supports y compris celles peu connues ou peu diffusées, serait utile ; pointer sur les pages de sites web mentionnant des actions intéressantes sera possible.

Si dans votre région, votre département, votre commune, votre bibliothèque, votre association, etc., vous identifiez une ou des actions susceptibles selon vous de prévenir l'illettrisme, si par ailleurs vous disposez de documents ou de ressources dans ce domaine, je vous invite à prendre contact dès que possible avec nous.

**Claire Boniface**

1 En ligne à l'adresse suivante :

<http://www.eduscol.education.fr/D0135/default.htm>

2 « Programme national d'incitation à la lecture et à l'écriture dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme », note du 20 décembre 2002, Bulletin officiel de l'éducation nationale, n° 1, 2 janvier 2003.